

AVIS CESEC N°2019-48¹

Relatif au

Renouvellement des infrastructures portuaires de BASTIA – Point sur l'état de la procédure et proposition de méthode et de calendrier

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 10 juillet 2019 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse au **Renouvellement des infrastructures portuaires de BASTIA - Point sur l'état de la procédure et proposition de méthode et de calendrier**;

Après avoir entendu, Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse ;

Sur rapport de Madame Marie-Josée SALVATORI, pour la commission « Développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective »

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 23 juillet 2019 à Ajaccio,
Prononce l'avis suivant,**

La Collectivité Territoriale de Corse, autorité portuaire des espaces maritimes de Bastia, a initié, en 2002, une réflexion sur le développement des infrastructures de la ville, dédiées à la navigation afin de répondre à la nécessaire évolution du port actuel.

Elle a privilégié, au terme d'un débat public mené en 2007, l'option de la construction d'un nouveau Port dit « Port de la Carbonite ».

La première partie du présent rapport vise à présenter, de façon synthétique, les initiatives et diligences effectivement accomplies durant la période allant de 2002 à 2015, notamment par la Collectivité Territoriale de Corse, maître d'ouvrage de l'opération ; période où primat était donné à l'option « Port de la Carbonite ».

La deuxième partie du rapport présente les initiatives et diligences accomplies entre janvier 2016 et aujourd'hui, par le nouveau Conseil exécutif de Corse et la nouvelle majorité territoriale ainsi que

¹ Adopté à la majorité

Résultats du vote

Votants : 47

Contre : 1

Abstention : 7

Pour : 39

les initiatives prises pour actualiser l'option « Port de la Carbonite » tout en définissant une méthode permettant le meilleur choix de projet eu égard à l'évolution des données depuis 2007.

Enfin, la troisième et dernière partie est consacrée à la présentation des différentes options retenues, de la méthode et du calendrier visant à permettre de disposer de nouvelles infrastructures portuaires, à échéance 2026.

- ⇒ Option 1 : Réaménagement du site actuel (2 variantes) ;
- ⇒ Option 2 : Site de la Carbonite ;
- ⇒ Option 3 : Eco-port « Portu Novu ».

Le CESECC souligne la volonté d'inscrire le projet sur un axe de développement durable en inscrivant des contraintes environnementales fortes et objectives.

Les Conseillers au CESECC soulignent l'importance d'études scientifiques approfondies pour chacune des options envisagées.

Le CESECC donne un avis favorable au rapport relatif à la présentation de l'état de la procédure concernant le renouvellement des infrastructures portuaires de BASTIA ainsi qu'à la méthode et au calendrier projetés.

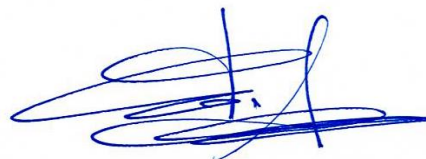
Toutefois, il émet les remarques suivantes et met l'accent sur les points de vigilance qui devraient être intégrés aux études à venir, afin que :

- Le renouvellement des infrastructures portuaires s'inscrive dans une vision d'ensemble d'aménagement et d'organisation territoriale des transports menant à une réflexion approfondie sur le développement économique et social, la place, et le dimensionnement des autres ports et aéroports de l'île dans un souci constant de mise en adéquation des activités humaines et des pollutions induites, dans un schéma de développement territorial cohérent, équilibré et raisonné ;
- Son dimensionnement et son emplacement soient choisis de telle manière à ne pas fragiliser ou modifier de manière irréversible le littoral côtier et les écosystèmes marins, tout en ayant conscience que les études les plus fines ne peuvent prévoir de manière certaine les conséquences de l'évolution d'un milieu marin transformé de manière importante par la main de l'homme ;
- Soient approfondies les perspectives de développement des échanges avec les différents ports Italiens ;
- La Collectivité de Corse soit particulièrement attentive sur la nécessaire intégration du projet dans une vision architecturale et paysagère en adéquation avec la ville de BASTIA ;

Le CESECC attire l'attention de la Collectivité de Corse sur la dangerosité du port actuel ; ce dernier ne répondant plus aux normes en vigueur, pour les salariés, les passagers et l'accostage des navires.

Enfin, le CESEC acte sa participation aux travaux du Comité de suivi opérationnel, et souligne avec intérêt que soient dès aujourd'hui, étudiées précisément, tant techniquement, financièrement que scientifiquement, toutes les options envisageables afin que ce projet soit le plus pertinent possible et participe harmonieusement au développement de la Corse.

Le Président du CESEC,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned above the name Paul SCAGLIA.

Paul SCAGLIA